

**PROCES-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de BELMONT-TRAMONET
du JEUDI 2 MAI 2024 à 19 HEURES 30**

Publication le 7 mai 2024 : affichage au panneau extérieur de la mairie et sur le site internet de la commune www.belmont-tramonet.fr

Date de convocation : 25 avril 2024

Séance du jeudi 2 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre et le jeudi deux du mois de mai à dix neuf heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VERGUET Nicolas.

Présent(e)s : Mmes. BOURBON, GIRIN, GUILLOT, GRAMELLE, HUART, ELYSEE et VALLIN – MM. VERGUET, PIONCHON, PERROT-MINNOT, REY, MARTIN, GROS, CHAUVIN et BARBE

Secrétaire de séance : Mme. GUILLOT

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers absents : 0

Nombre de pouvoirs : 0

1) – LECTURE DU PRECEDENT PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS et COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 4 avril 2024

La séance est ouverte, le quorum étant atteint. Lecture a été faite du procès-verbal des délibérations et compte-rendu de la séance du conseil municipal du 4 avril 2024, approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) - ORDRE DU JOUR

- Présentation par Monsieur Frédéric GROSJEAN, responsable information jeunesse de la CCVG, de l'outil chantier jeunes,
- Demande de subvention au SDES sur les travaux de modernisation de l'éclairage public,
- Convention de mandat avec la CCVG pour le renouvellement de l'éclairage public sur la ZAE Val de Guiers,
- Projet géothermie,
- Questions diverses.

3) – PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS n° 15/2024 à n° 16/2024

Délibération n° 15/2024 : demande de participation financière éclairage public

La commune de Belmont-Tramonet s'engage à réaliser et à financer des travaux de renouvellement de l'éclairage public, dont le montant prévisionnel s'élève à 62 500 € HT, sur divers secteurs de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :

- Fonds libres : 62 500 €
- Emprunts : 0 €
- Autres aides financières : 0 €

- Sollicite l'aide financière du SDES en complément du plan de financement ci-dessus ;
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES ;
- S'engage à réaliser les travaux selon le planning suivant : 2 tranches de travaux de 2024 à 2025, à hauteur de 22 500 € HT pour la programmation annuelle de l'année 2024, et 40 000 € HT pour la programmation 2025 (comprenant pour cette dernière tranche 20 000 € HT pour la rénovation de l'éclairage public de la ZAE allée Val Guiers et 20 000 € HT pour les autres voies communales du secteur de Tramonet), soit un total de 62 500 € HT pour l'ensemble des travaux ;
- S'engage à rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux et à signer la convention afférente.

Délibération n° 16/2024 : convention de mandat avec la Communauté de Communes Val Guiers pour le renouvellement de l'éclairage public dans la ZAE de VAL GUIERS à Belmont-Tramonet

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le diagnostic réalisé sur l'ensemble du territoire pour une opération de renouvellement des luminaires et des systèmes de pilotage l'éclairage public, dans le cadre des actions du SDES en matière de sobriété énergétique. Cette opération concerne également la ZAE de VAL GUIERS.

Le diagnostic réalisé par le bureau d'études « Ombres et Lumières » a mis en évidence une trentaine de luminaires et deux armoires électriques implantés dans le périmètre de la ZAE de VAL GUIERS. Après rénovation, la puissance installée sera réduite avec une maîtrise de la durée d'allumage et de la programmation d'abaissement de puissance.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 24 mai 2016, le conseil communautaire a approuvé le périmètre des zones d'activités économiques sur lequel s'appliquera la compétence communautaire. La ZAE de VAL GUIERS est intégrée dans ce périmètre. Par délibération du 16 mai 2017, le conseil communautaire a approuvé les modalités patrimoniales et financières du transfert des ZAE concernées. Ce transfert comprend notamment les charges d'éclairage public. Dès lors les dépenses d'aménagement et notamment celles relatives au renouvellement des luminaires dans le périmètre de la ZAE de VAL GUIERS relèvent de la compétence de la CCVG.

Monsieur le Maire propose de signer une convention de mandat avec la Communauté de Communes Val Guiers. Celle-ci permettra à la commune d'engager les travaux et de prévoir la participation financière qui devra être reversée par la CCVG à la commune, pour la rénovation de l'éclairage public de la ZAE de VAL GUIERS, programmée pour l'année 2025.

Cette convention précise que la Communauté de Communes Val Guiers désigne la commune de Belmont-Tramonet en qualité de mandataire pour mener à bien l'opération précitée et régler les dépenses engagées.

Elle précise que l'enveloppe financière globale prévisionnelle pour la rénovation de l'éclairage public de la ZAE de VAL GUIERS est estimée à 22 200 € HT.

Elle comprend 20 000 € HT pour l'ensemble de l'opération de renouvellement des 30 luminaires et 2 armoires électriques et 2 200 € HT soit 11 % pour la maîtrise d'œuvre.

La commune fera l'avance de l'ensemble des dépenses nécessaires à la bonne exécution de l'opération.

Le montant de la participation de la Communauté de Communes Val Guiers s'entend sur le montant TTC des travaux y compris la maîtrise d'œuvre, après déduction de la subvention du SDES sollicitée ce jour.

A l'issue des travaux, le mandataire établira un état récapitulatif des dépenses mandatées et des subventions versées. La participation de la Communauté de Communes Val Guiers sera recouvrée après émission d'un titre de recettes.

Concernant la récupération du FCTVA, la collectivité le percevra en fonction des dépenses éligibles effectuées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la signature d'une convention de mandat avec la CCVG pour mener à bien l'opération de rénovation de l'éclairage public sur la ZAE de VAL GUIERS, programmée pour l'année 2025,
- Approuve les conditions de reversement d'une participation financière de la CCVG à la commune du montant TTC des travaux et frais de maîtrise d'œuvre concernant la ZAE de VAL GUIERS, déduction faite de la subvention du SDES.

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS N° 15/2024 à N° 16/2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour copie conforme

Au registre sont les signatures

Le Maire,

Nicolas VERGUET

La Secrétaire de Séance

Evelyne GUILLOT